

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Février 1876.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

ÉLECTIONS A LA DÉPUTATION

Arrondissement de Saumur.

Dans notre numéro d'hier, nous avons reproduit le décret convoquant les électeurs à l'effet d'élire les députés.

Aujourd'hui, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que

M. Henri DELAVAU

Député de Maine-et-Loire,

se présente de nouveau aux suffrages des électeurs de l'arrondissement de Saumur.

Nous avons la conviction que son nom, si justement apprécié, ralliera les suffrages de la grande majorité des électeurs qui craignent avec raison de voir notre pays entraîné dans des voies aventureuses et dont on cherche vainement à dissimuler les dangers.

M. Henri Delavau, comme député, a donné trop de preuves de son dévouement aux grands intérêts de notre pays et à ceux de notre arrondissement en particulier, pour que nous n'ayons pas la certitude qu'il persévérera toujours dans cette même ligne de conduite si sage, et qui lui a mérité l'estime qui s'est attachée à son nom, comme à celui de son honorable père, l'ancien président Delavau.

La candidature de M. H. Delavau est donc une de celles qui se recommandent par

elles-mêmes, et nous devons croire que les électeurs de l'arrondissement de Saumur voudront bien lui continuer un mandat qu'il a déjà accompli avec tant de patriotisme et de loyauté.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

D'un premier examen, il ressort que les 221 sénateurs élus dimanche peuvent se diviser ainsi :

Légitimistes de l'extrême droite ou de la droite modérée, 56.

Orléanistes avoués ou connus pour tels, 30.

Republicains constitutionnels, portés soit sur les listes conservatrices, soit sur les listes républicaines, 38.

Bonapartistes, plus ou moins militants, parmi lesquels il en est de très-modérés, 33. Republicains de la gauche ou de l'extrême gauche, 64.

Ces divisions sont nécessairement un peu arbitraires; ainsi il est bien difficile de distinguer un orléaniste d'un républicain constitutionnel, surtout lorsque cet orléaniste appartient à la fraction du centre droit qui confine au centre gauche. On pourrait même presque confondre ces deux groupes, qui la plupart du temps voteront ensemble.

D'autre part, il est certains élus, classés parmi les républicains purs, qui certainement siégeront au centre gauche.

Pour compléter ce tableau du Sénat, nous rappellerons que les sénateurs inamovibles, élus par la Chambre, peuvent se classer ainsi : 44 légitimistes, 5 orléanistes, 35 républicains constitutionnels et 22 républicains purs. On peut voir immédiatement la force des divers partis, en ajoutant aux légitimistes le sénateur des Indes, qui sera certainement M. de Richemont, et aux républicains purs les élus de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion.

En résumé, les résultats du scrutin pour l'élection des sénateurs ont contredit bien des prévisions.

Les classifications électorales ne sont pas toujours conformes aux classifications qui se font ensuite dans les assemblées politiques, aussi serait-il téméraire de chercher à caractériser dès aujourd'hui la majorité qui se formera dans le nouveau Sénat.

M. Victor Hugo a été élu à Paris, au deuxième tour de scrutin, par 115 voix, et M. Peyrat, au troisième tour, par 114.

Chronique Electorale.

M. Thibeaud-Nicollière, qui avait accepté la candidature pour la Chambre des députés, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Nantes, vient de se désister.

Voici en quels termes M. Thibeaud-Nicollière informe les électeurs de Nantes de cette détermination :

Aux électeurs de la 3<sup>e</sup> circonscription de l'arrondissement de Nantes.

« Messieurs,

Il y a déjà longtemps, des électeurs notables de la 3<sup>e</sup> circonscription de Nantes se sont adressés à moi en me priant d'accepter la candidature.

Envoyer à la Chambre un député qui, devant l'Assemblée, pût être l'interprète de leurs vœux et le défenseur de leurs intérêts, tel était, me dirent-ils, un des principaux motifs qui avaient inspiré leur démarche et fixé leur choix.

Profondément dévoué à un arrondissement auquel m'attachent tant d'anciennes relations et mes plus chères traditions de famille, j'ai répondu à cet appel et donné mon consentement.

Depuis cette époque, des candidatures nouvelles ont surgi; les compétitions s'annoncent nombreuses.

L'union et la conciliation, si désirables sur le terrain électoral, deviennent, à mes yeux, aujourd'hui nécessaires.

Aussi, au moment où la campagne va

s'ouvrir, malgré les encouragements si sympathiques que je reçois de tant de côtés, je ne puis me résoudre à entrer dans la lutte avec la perspective que ma présence peut contribuer à jeter la division dans des rangs qui doivent rester unis.

Sans attendre les résultats d'un premier tour de scrutin, qui cache parfois des surprises, provoque les indéterminations, et suscite souvent, même entre amis, des ardeurs regrettables, je renonce, dès à présent, à la candidature.

J'adresse ici, du fond du cœur, tous mes remerciements aux électeurs qui voulaient m'honorer de leurs suffrages; mon plus grand regret sera de ne pouvoir justifier leur confiance en consacrant mes forces à les servir, mais ils peuvent être assurés qu'en me retirant, dans un but de concorde, je ne me détache pour cela d'aucun des grands intérêts qui les préoccupent, et qu'en toutes circonstances ils peuvent compter sur moi.

« Veuillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments de cordial dévouement.

Hippolyte THIBEAUD-NICOLLIÈRE, Avocat.

Nantes, le 29 janvier 1876.

L'Espérance du peuple ajoute :

« C'est ainsi que savent parler les vrais conservateurs.

Nous voudrions, sans oser l'espérer, qu'un tel acte de loyauté, qu'une pareille abnégation pour le bien du pays trouvassent des imitateurs.

Honneur donc à M. Thibeaud-Nicollière d'être entré le premier dans cette voie de concorde et d'union que nous ne cessons de recommander.

Nous sommes fiers et heureux de rendre un hommage si justement mérité au brillant et zélé défenseur de l'Espérance du peuple. »

Ajoutons que M. Thibeaud appartient par alliance à l'arrondissement de Saumur.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MAIN MALHEUREUSE.

V. — L'ÉPREUVE.

(Suite.)

Manifeste du doute après cette réponse, c'eût été commettre une impertinence. Maurice n'insista pas sur ce point; mais, songeant à sa mère appauvrie par les sacrifices qu'elle s'était imposés pour lui, et au prix élevé que mettait le marchand à des ouvrages qu'il se sentait capable d'exécuter en se jouant, il reprit :

« Ces vases m'intéressent d'autant plus, que moi-même je m'occupe de sculpture. J'y réussis assez bien pour pouvoir produire des modèles qui vaudraient au moins ceux-là. Si je vous en proposais quelques-uns, combien m'en donneriez-vous? »

« Des modèles de la valeur de ceux-là? dit le marchand, je pourrais vous les prendre à trente francs l'un dans l'autre.

L'artiste eut un mouvement d'indignation.

L'autre continua :

« Je suppose, en parlant ainsi, que vous n'êtes pas connu; je paye très-cher Mario Latini, parce qu'il est presque célèbre. Si vous doutez de sa valeur commerciale, soyez le 15 mars à la salle Drouot; on y fera une vente de terres cuites sorties de ses mains, et, pour peu qu'il vous prenne fantaisie de profiter de cette rare occasion, je vous conseille de bien garnir votre bourse, car la concurrence sera chaude.

En ce moment une vieille pendule sonna trois heures. Maurice se rappela son rendez-vous, salua rapidement le marchand, lui balbutia une excuse banale à propos du dérangement qu'il venait de lui causer, et sortit du magasin. Une seconde après, il serrait la main d'Aurèle.

« Tu me pardonneras de t'avoir donné rendez-vous en pleine rue, lui dit celui-ci; mais quand le temps presse, il faut l'économiser. Je vais traiter d'un seul coup tes affaires et les miennes. A toi d'abord; tu as besoin d'argent, combien veux-tu? »

« Mais, répondit Maurice en hésitant, je n'ai pas à te fixer la somme; c'est déjà beaucoup que j'ose te dire : « Avance-moi ce que tu pourras. »

« Ce n'est pas une réponse. Parle sans crainte de te montrer indiscret; l'argent que je vais te remettre tout à l'heure ne grèvera pas mon budget.

« Tes affaires vont donc très-bien? »

« Pas mal; mes oiseaux font des petits. Mais nous causerons de cela plus tard : pour le moment,

attends-moi là, dit Aurèle en se dirigeant vers le magasin de curiosités.

« Tu connais ce marchand? lui demanda Maurice.

« Sans doute! c'est mon banquier, un bienfaiteur des artistes. Il m'a pris en amitié, et comme c'est pour lui un bonheur de me faire gagner de l'argent, je m'arrange pour qu'il soit heureux le plus souvent possible.

Aurèle entra dans la boutique, s'entretint pendant quelques minutes d'un air confidentiel avec le marchand, reçut de celui-ci un paquet de petits papiers blancs d'un aspect réjouissant, et fourra gaiement le paquet dans sa poche.

Quand le peintre d'oiseaux se retrouva dans la rue avec son ami, il lui mit dans la main la liasse de billets de banque, et ajouta :

« Tu me donnes le reste de ta journée; nous dînerons ensemble, et puis tu prendras ce soir le chemin de fer pour rentrer dans ta thébaïde, où tu seras prêt demain à commencer de nouvelles études.

Pendant le dîner, égayé par le vin d'Espagne et par la pensée des billets de banque qui gonflaient son portefeuille, le sculpteur retrouva un peu de son ancien entrain.

Pourtant il semblait parfois assailli par une idée importune dont il n'osait pas faire part à Aurèle.

« Qu'as-tu donc? lui demanda celui-ci, surpris de ses accès de mutisme.

« Crois-tu aux hallucinations? reprit Maurice.

« Pas beaucoup; cependant il faut bien croire qu'elles sont possibles, puisqu'il y a des gens qui prétendent en avoir.

« Tel que tu me vois, je suis de ceux-là, dit Maurice. Et, sans s'expliquer davantage, il continua sur le ton de l'interrogation : — Penses-tu, par exemple, qu'en voyant une œuvre d'art on puisse à ce point perdre la notion du réel que l'on soit prêt à affirmer qu'on a exécuté cette œuvre, alors même qu'il vous est prouvé qu'elle est signée d'un nom qui n'est pas le vôtre, et que le véritable auteur existe. Crois-tu aux sosies du talent? T'imagines-tu qu'à la vue d'un groupe, d'une statuette, d'un vase auxquels on m'affirme que suis étranger, ma conviction erronée puisse m'abuser assez pour que je me sente intérieurement le droit de dire : « Voilà mon œuvre. » Cette revendication, ce serait l'acte d'un fou, n'est-il pas vrai? Je ne suis pas fou, et cependant j'ai été sur le point de commettre cette folie en voyant les terres cuites placées à l'étalage du magasin de curiosités où tu es entré tout à l'heure.

« Je sais, répondit Aurèle, tu veux parler de celles de Mario Latini? »

« Tu le connais? »

« Comme je te connais toi-même.

LES MINISTRES DEPUIS 1870.

Le *Journal des Débats* a publié une liste qui ne manque pas d'intérêt, c'est celle des nombreux ministres qui se sont succédé aux divers départements depuis le 4 septembre :

Les vice-présidents du conseil sont :

MM. Jules Favre, le 4 septembre 1870 ;  
Jules Dufaure, le 2 septembre 1871 ;  
Le duc de Broglie, le 25 mai 1873 ;  
Le général de Cissey, le 22 mai 1874 ;  
Buffet, le 10 mars 1875.

Les ministres de l'intérieur sont :

MM. Léon Gambetta, le 4 septembre ;  
Jules Favre, par intérim, à Paris, le 10 octobre 1870 ;  
Hérod, par intérim, à Paris, le 1<sup>er</sup> février 1871 ;  
Crémieux, délégué à Tours, le 14 septembre 1870 ;  
Emmanuel Arago, le 5 février 1871 ;  
Ernest Picard, le 19 février 1871 ;  
Lambrecht, le 5 juin 1871 ;  
Casimir Périer, le 11 octobre 1871 ;  
Victor Lefranc, le 6 février 1872 ;  
Le comte Charles de Rémusat, par intérim, le 30 novembre 1872 ;  
De Goulard, le 7 décembre 1872 ;  
Casimir Périer, le 19 mai 1873 ;  
Beulé, le 25 mai 1873 ;  
Le duc de Broglie, le 27 novembre 1873 ;  
De Fourtou, le 22 mai 1874 ;  
Le général de Cissey, par intérim, le 19 juillet 1874 ;  
Le général baron de Chabaud-Latour, le 20 juillet 1874 ;  
Buffet, le 10 mars 1875.

Les ministres de la justice sont :

MM. Crémieux, le 4 septembre 1870 ;  
Jules Dufaure, le 19 février 1871 ;  
Ernoul, le 25 mai 1873 ;  
Depeyre, le 27 novembre 1873 ;  
Tailhand, le 22 mai 1874 ;  
Jules Dufaure, le 10 mars 1875.

Les ministres des finances sont :

MM. Ernest Picard, le 4 septembre 1870 ;  
Pouyer-Quertier, le 21 février 1871 ;  
De Goulard, le 22 avril 1872 ;  
Léon Say, le 7 novembre 1872 ;  
Magne, le 25 mai 1873 et le 22 mai 1874 ;  
Mathieu-Bodet, le 20 juillet 1874 ;  
Léon Say, le 10 mars 1875.

Les ministres de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, sont :

MM. Jules Simon, le 4 septembre 1870 ;  
Waddington, le 19 mai 1873 ;  
Bathie, le 25 mai 1873 ;  
De Fourtou, le 27 novembre 1873 ;  
De Cumont, le 22 mai 1874 ;  
Wallon, le 10 mars 1875.

Les ministres des affaires étrangères sont :

MM. Jules Favre, le 4 septembre 1870 ;  
Le comte Charles de Rémusat, le 2 août 1871 ;  
Le duc de Broglie, le 25 mai 1873 ;  
Le duc Decazes, le 27 novembre 1873, le 22 mai 1874 et le 10 mars 1875.

Les ministres de la guerre sont :

MM. le général Le Flô, le 4 septembre 1870 ;  
L'amiral Fourichon, délégué à Tours, le 14 septembre 1870 ;  
Gambetta, à Tours, le 10 octobre 1870 ;  
Le général de Cissey, le 5 juin 1871 ;  
Le général du Barail, le 25 mai 1873 ;  
Le général de Cissey, le 22 mai 1874 et le 10 mars 1875.

Les ministres de la marine sont :

MM. l'amiral Fourichon, le 4 septembre 1870 ;  
De Dompierre d'Hornoy, par intérim et délégué à Paris, le 5 septembre 1870 ;  
L'amiral Pothuau, le 19 février 1871 ;  
L'amiral de Dompierre d'Hornoy, le 25 mai 1873 ;  
L'amiral de Montaignac, le 22 mai 1874 et le 10 mars 1875.

Les ministres des travaux publics sont :

MM. Dorian, le 4 septembre 1870 ;  
Le baron de Larcy, le 19 février 1871 ;  
Teisserenc de Bort, par intérim, le 27 juin 1872 ;  
De Fourtou, le 7 décembre 1872 ;  
Bérenger, le 19 mai 1873 ;  
Deseilligny, le 27 novembre 1873 ;  
Le baron de Larcy, le 27 novembre 1873 ;  
Caillaux, le 22 mai 1874 et le 10 mars 1875.

Les ministres de l'agriculture et du commerce sont :

MM. Magnin, le 4 septembre 1870 ;  
Lambrecht, le 19 février 1871 ;  
Victor Lefranc, le 5 juin 1871 ;  
De Goulard, le 6 février 1872 ;  
Teisserenc de Bort, le 23 avril 1872 ;  
De la Bouillerie, le 25 mai 1873 ;  
Deseilligny, le 27 novembre 1873 ;  
Grivart, le 22 mai 1874 ;  
Le vicomte de Meaux, le 10 mars 1875.

Enfin, le ministère des cultes, séparé pendant trois jours du ministère de l'instruction publique, a été confié, du 19 mai 1873 au 25 mai suivant, à M. de Fourtou.

Dès le 25 mai 1873, la direction des cultes était réunie au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

En résumé, il y a eu, depuis le 4 septembre 1870 :

- Cinq vice-présidents du conseil des ministres ;
- Dix-huit ministres de l'intérieur, dont cinq intérimaires ;
- Six ministres de la justice ;
- Un ministre des cultes ;
- Sept ministres des finances ;
- Six ministres de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts ;
- Quatre ministres des affaires étrangères ;
- Six ministres de la guerre, dont un intérimaire ;
- Cinq ministres de la marine, dont un intérimaire ;
- Huit ministres des travaux publics, dont un intérimaire ;
- Et neuf ministres de l'agriculture et du commerce.

LES OBSÈQUES DE FRÉDÉRIK LEMAITRE.

On lit dans la *Liberté* :

Nous venons d'assister aux obsèques de Frédéric Lemaître, et cette cérémonie funèbre, qui a eu lieu dans la petite église Saint-Martin, église paroissiale du défunt, a eu un caractère vraiment touchant, tant par l'immense affluence qui y assistait que par son caractère de simplicité et de recueillement.

Ainsi que l'indiquaient les lettres de faire part, on s'est réuni à la maison mortuaire, rue de Bondy, n° 15, où le corps du grand artiste avait été exposé, dès onze heures du matin, sous la porte cochère transformée en chapelle ardente.

Vu l'exiguïté de l'appartement qu'occupait Frédéric Lemaître, un petit nombre d'amis intimes seulement ont pu arriver jusque dans la pièce où se tenaient les fils du défunt auxquels chacun donnait des marques de la plus douloureuse sympathie.

Pendant ce temps, un grand nombre de dames, parmi lesquelles se trouvaient la plupart des actrices des théâtres de Paris et plusieurs dames du monde, prenaient place dans l'église Saint-Martin, en attendant l'arrivée du convoi.

La levée du corps a eu lieu à midi précis. Le cercueil renfermant les restes mortels du grand artiste a été placé sur un corbillard de troisième classe et a bientôt disparu sous les nombreuses couronnes, parmi lesquelles on en remarquait une énorme renfermant un christ et portant l'inscription suivante : « A notre père ! » C'était la couronne des enfants de Frédéric Lemaître.

Le cortège s'est mis en marche au milieu de deux rangées compactes de curieux un peu turbulents, faut-il le dire, et dont les cris offraient un contraste choquant avec le recueillement qui régnait parmi les assistants qui faisaient partie du convoi.

Il y a eu un moment d'angoisse, lorsque les premières voitures sont arrivées à l'extrémité de la rue de Bondy. On voyait là une foule si nombreuse et si pressée que des accidents étaient à redouter si l'on continuait à suivre cette rue. Heureusement M. l'ordonnateur des pompes funèbres a eu la bonne inspiration de diriger le convoi vers les grands boulevards, et l'on a pu ainsi arriver sans encombre à l'église, en traversant une partie de la place du Château-d'Eau.

A midi vingt minutes, on arrivait à l'église. Point de tentures, un modeste catafalque, entouré de douze cierges, avait été élevé à l'extrémité de la nef pour recevoir le cercueil. Autour du catafalque ont pris place les six personnages qui tenaient les cordons du poêle, et dont voici les noms : MM. Victor Hugo, Halanzier, le baron Taylor, Dumaine, Laferrière et Duprez.

Quelques instants après, M. l'abbé Taillefer, curé de la paroisse, entouré de tout son clergé, a commencé l'office divin. La messe a été chantée en musique avec le concours de MM. Faure, Caron, Bosquin et Grisi.

Faure a chanté le *Pae Jesu* ; Bosquin, l'*Agnus Dei*, et Caron, le *Libera me*. Ces chants plaintifs, exécutés par nos plus grands artis-

tes, ont produit une vive émotion dans l'assistance. Après le récit des dernières prières, le cercueil a été replacé sur le char funèbre, et le convoi s'est dirigé vers le cimetière Montmartre, en suivant le boulevard Magenta.

Au cimetière, plusieurs discours ont dû être prononcés, dont un par M. Moreau-Sainti au nom des auteurs dramatiques. Victor Hugo lui-même a dû prononcer quelques paroles au bord de la tombe de Frédéric Lemaître.

Le deuil était conduit par MM. Frédéric et Napoléon Lemaître, les deux fils du défunt, et par M. Thiébaud, son gendre.

On peut évaluer à dix mille le nombre des curieux qui ont stationné sur le parcours du convoi, entre la maison mortuaire et l'église. L'ordre de service nous a paru fort bien organisé, et nous n'aurions aucun incident fâcheux à signaler, si au passage du convoi, au coin de la place du Château-d'Eau, il ne s'était produit un fait vraiment scandaleux : quelques individus ne se sont-ils pas permis de crier : « Vive Victor Hugo ! » et cela en présence du cercueil dont l'illustre écrivain tenait l'un des cordons ! Du reste, il convient d'ajouter que ce cri réclame n'a trouvé parmi la foule d'autre écho que celui de la plus profonde indifférence.

On nous raconte que MM. Frédéric et Napoléon Lemaître s'étant rendus hier à Saint-Martin-des-Maraix, paroisse du défunt, ont reçu du curé l'accueil le plus flatteur.

« Votre père, messieurs, était un grand artiste et un bon chrétien. A ce double titre notre pays peut en être fier. Je serai très-honoré de recevoir dans mon église ses restes mortels et de prononcer sur sa tombe les dernières prières.

Les enfants du défunt ayant fait observer qu'ils étaient hors d'état de faire de grandes dépenses pour l'enterrement de leur père, le digne curé répondit :

« Puisque Frédéric Lemaître est mort pauvre, vous payerez les frais de l'enterrement des pauvres, et je considère comme un devoir de donner à ses funérailles toute la solennité possible.

Frédéric Lemaître était loin d'être un libre-penseur, dit le *Moniteur*.

Le matin de chacune des premières représentations où il avait un rôle à créer, on le voyait s'agenouiller à la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Sulpice.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On mande de Vienne au *Standard* que, dans sept villes de la Serbie, parmi lesquelles Belgrade, il s'est formé des comités qui conspirent ouvertement à détrôner le prince Milan.

Un comité vient de se former à Prague pour s'occuper des préparatifs d'une grande assemblée générale catholique autrichienne. Tous les hommes catholiques de l'Autriche

à Aurèle pour le prier de lui expédier, avec le plâtre nécessaire au moulage, deux habiles mouleurs italiens qu'il lui désigna, et dans lesquels seulement il avait pleine confiance.

Aurèle répondit que ceux-ci, surchargés de travaux, refusaient de faire le voyage ; mais qu'on pourrait lui en indiquer d'autres, s'il consentait à venir lui-même traiter avec eux à Paris.

« Arrive chez moi demain 15 mars, terminait le peintre d'oiseaux ; cette affaire étant terminée, tu pourras, dans l'après-midi, assister à une vente qui ne manquera pas de l'intéresser. »

La date indiquée lui rappela qu'il avait été question de cette vente dans son entretien avec le marchand de curiosités de la rue Lepelletier.

(La fin au prochain numéro.)

A ce nom, qui venait confirmer le renseignement que lui avait donné le marchand de curiosités, Maurice passa plusieurs fois la main sur son front, afin de chasser ce qu'il appelait une hallucination ; puis il reprit :

« Ne parlons plus de cela ; si j'y pensais encore, je craindrais pour ma raison, et je ne veux emporter de mon voyage aucune impression triste, surtout en ce jour où, grâce à toi, j'ai la certitude de pouvoir achever ma grande œuvre. Dans deux mois elle sera finie, et le jury m'aura peut-être alors décerné une médaille de première classe.

« Je ne parie pas pour la médaille, dit Aurèle en souriant ; mais je suis sûr que, si tu le veux, dans deux mois tu seras en voie de devenir riche et célèbre.

VI. — LA SALLE DES VENTES.

Quand Maurice revint à Barbizon, il trouva Muguette installée près de dame Catherine ; vers le milieu du jour, une fièvre ardente s'était déclarée.

La mère, si admirablement dévouée depuis quinze ans, et qui avait accompli tant de sacrifices, en était arrivée à cette défaillance de l'esprit et du corps qui ne laisse plus même la force ou la volonté d'espérer.

La pensée que Maurice était pour la seconde fois réduit à emprunter, c'était là sa grande douleur. Elle ne se demandait pas ce qu'il adviendrait d'elle

si l'artiste, bien jugé ou méconnu, voyait au jour de l'épreuve se briser son avenir ; mais les consolations et les secours efficaces de l'amitié auraient-ils assez de puissance sur lui pour le sauver des conseils du désespoir ?

Toutes ces questions, malheureusement insolubles, s'agitant à la fois dans l'esprit et dans le cœur de la pauvre femme, elle se sentit de plus en plus s'affaiblir ; si bien que lorsque Muguette vint en passant lui faire une de ces visites qu'elle renouvelait plusieurs fois chaque jour, elle trouva au lit la mère de Maurice.

Celle-ci était agitée de frissons, et si pâle que la jeune voisine fut épouvantée. Après qu'elle lui eut fait prendre une tasse de tilleul, Muguette courut à la ferme demander à sa mère la permission d'aller s'établir près de la malade pour la soigner. La Rabotte n'eut garde d'y faire opposition ; elle s'empressa même de tordre le cou à une poule, afin que Muguette pût faire du bouillon à sa voisine.

Assise près du lit de dame Catherine, la filleule de l'artiste, tout en faisant mouvoir les aiguilles de son tricot, causait doucement et essayait de relever par des mots affectueux le courage de la pauvre épuisée.

« Mais enfin, demanda celle-ci, tu ne cesses de me répéter que Maurice a de l'avenir ; tu y crois donc, à cet avenir ?

« Quant à cela, j'en suis sûre, répondit Mu-

guette, et ce n'est pas seulement mon avis que je vous donne, mais celui de mon oncle Semegrain, un fin connaisseur, celui-là, puisqu'il a gagné une fortune rien qu'à juger les ouvrages des sculpteurs et des peintres.

« Il a donc vu la statue de Maurice ?

Muguette rougit, balbutia ; puis, sa sincérité naturelle et le besoin d'offrir une consolation à la malade l'emportant, elle avoua franchement l'indiscrétion qu'elle avait commise, afin de connaître l'opinion du brocanteur expert sur l'œuvre de l'artiste.

« Ainsi, reprit la mère se ranimant tout à coup, son avis est favorable ?

La jeune fille allait pousser jusqu'au bout sa confiance ; elle en fut empêchée par le retour de Maurice, et se borna à répondre, en se penchant à l'oreille de dame Catherine :

« Non oncle, qui ne se trompe jamais, m'a assuré que votre fils n'a qu'à le vouloir pour devenir riche.

Trois semaines se passèrent durant lesquelles Maurice dut partager ses journées entre le travail à l'atelier et les soins que nécessitait l'état inquiétant de la malade.

Cependant le délai accordé aux artistes pour l'envoi de leurs ouvrages à l'Exposition annuelle touchait à son terme de rigueur ; il devenait urgent de mouler le *Vercingétorix* ; Maurice écrivit

qui se sont distingués sur n'importe quel terrain seront invités.

Le cardinal Hohenlohe a quitté subitement, jeudi dernier, sa résidence d'Anspach, et s'est rendu à Rome par la voie du Brenner.

HONGRIE.

La Hongrie vient de faire une grande perte et nous pouvons dire, en toute assurance, que l'Autriche partagera le deuil des magyars. M. François Deak, qui vient de terminer sa longue et glorieuse carrière, était, en effet, le lien vivant des deux parties de la monarchie.

Animé d'un patriotisme ardent, il avait revendiqué avec une énergie persévérante les libertés de son pays, et son autonomie par le retour aux droits historiques; mais cette œuvre une fois accomplie, il s'était fait de la modération un devoir et avait dirigé, avec une sagesse admirable, les affaires de son pays, comme chef de la majorité parlementaire.

Il s'efforça de calmer toutes les passions et prit à tâche d'élever à la hauteur d'un principe auquel nul ne doit porter atteinte, la solidarité profonde qui existe entre le royaume de saint Etienne et la Cisleithanie. Que deviendrait en effet la Hongrie sans l'Autriche, et que deviendrait l'Autriche sans la Hongrie?

Depuis 1832, époque à laquelle il a été nommé député à la Diète de Presbourg par la première circonscription de Pesth, M. Deak combattit énergiquement pour l'autonomie législative de la Hongrie.

Après la révolution de mars 1848, il devint ministre de la justice et s'efforça, par des palliatifs, de conjurer la guerre avec l'Autriche.

La guerre ayant éclaté, M. Deak tenta en 1849 une démarche, nécessairement inutile, auprès du prince Windischgrätz, général autrichien, à l'effet d'amener les deux armées à conclure une paix honorable. Cette démarche devait échouer, et M. Deak fut retenu prisonnier à Pesth.

La révolution hongroise comprimée, M. Deak se retira des affaires et ne rentra dans la vie publique qu'en 1860.

Dans la grande Assemblée du comitat de Pesth, le 2 février 1861, il fit accepter le projet d'adresse à l'empereur qu'il avait rédigé.

Nommé à la Diète hongroise, il réclama dans la suite la constitution de 1848. N'ayant pas réussi, il fit une protestation dont l'acceptation fit dissoudre la Diète.

Pendant les cinq années qui précédèrent la bataille de Sadowa, M. Deak réclama l'autonomie législative de la Hongrie comme une des conditions de son union politique avec l'Autriche.

Ce n'est qu'en 1866 que la politique de M. de Beust fit enfin triompher le dualisme, dont on connaît les tristes résultats.

M. Deak devint, à la Chambre, le chef de la majorité et le soutien du régime national restauré par ses soins; toutefois, son autorité était peu solide, et il est mort à temps, au moment où il allait être mis complètement de côté.

En somme, M. Deak était un révolutionnaire modéré, la pire espèce des révolutionnaires, et, comme presque tous les magyars, il se souciait assez peu des intérêts de l'Autriche, comme de ceux des autres races que la sienne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

GARE

DU CHEMIN DE FER DE LA VENDÉE.

Nous avons reçu de M. le Maire de Saumur, le 31 janvier 1876.

la lettre et la communication suivantes, que nous sommes heureux de publier et qui intéresseront vivement toute notre population.

A Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois.

Saumur, le 31 janvier 1876.

Monsieur le Rédacteur,

En réponse au dernier paragraphe de l'article qui commence la chronique locale dans votre numéro du 29 janvier courant, je vous prie d'insérer, dans votre plus prochain numéro, la copie qui suit de la délibération du Conseil municipal de Saumur, du 10 décembre dernier, relative à la gare en pierres du chemin de fer de Poitiers à Saumur, récemment construite dans les prés Saint-Lazare.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, mes civilités empressées.

Le Maire de Saumur, LECOY.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR. Séance du 10 décembre 1875.

« Lecture est donnée d'une délibération du Conseil d'administration du chemin de fer de Poitiers à Saumur, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1875, par laquelle la Compagnie déclare ne point accepter la condition mise par le Conseil, dans sa délibération du 7 juin 1875, au versement de la subvention de 400,000 fr.

« Cette condition est que la Compagnie devra bâtir, dans un délai de deux ans, une gare en pierres dans les prés Saint-Lazare, et, pour le cas où une instance judiciaire serait intentée par la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur, autorise, dès à présent, l'administration municipale à y défendre, tant en première instance qu'en appel, et à soutenir les conditions de la présente délibération.

« Le Conseil, après avoir entendu cette lecture et les observations de plusieurs membres;

« Attendu que l'établissement d'une gare à Saumur est l'accessoire naturel et obligé de la construction de la ligne de Poitiers à Saumur; qu'en votant une subvention de 400,000 fr. pour la construction de cette ligne, la ville de Saumur a, de toute évidence, pris en grande considération les avantages résultant pour elle de sa position de tête de ligne, et, par suite, l'importance de la gare dont elle devait être dotée par la Compagnie; que les baraquements en bois que la Compagnie prétend substituer pour un temps indéterminé à l'établissement d'une gare proportionnée à l'importance de la ville, ne remplissent nullement le but que la ville s'était proposé;

« Attendu que la Compagnie objecte en vain les dépenses considérables qu'elle a faites pour amener le chemin de fer jusque dans les prés Saint-Lazare;

« Attendu qu'en rapprochant ce chemin le plus possible de la ville, la Compagnie n'a fait que remplir une obligation qui lui incombait; qu'elle y a été portée en outre par son propre intérêt;

« Attendu que la délibération par laquelle le Conseil a déclaré, sur la proposition de M. Le Blaye, qu'en cas de déplacement de la gare, la Compagnie serait tenue de restituer les 400,000 fr. de subvention, est loin d'impliquer la pensée, de la part de la ville, de se contenter d'une gare provisoire, et exprime énergiquement la volonté de ne donner les 400,000 fr. qu'à la condition de conserver la gare dans les prés Saint-Lazare;

« Maintient son vote du 7 juin 1875.

« Dit, en conséquence, que la subvention

de 400,000 fr. ne sera versée à la Compagnie que contre l'engagement pris par elle de construire, dans un délai de deux ans, une gare définitive en pierres, ayant toute l'importance que comporte la ville. »

Pour extrait conforme,

Le Maire, LECOY.

Musique des Sapeurs-Pompiers.

Dimanche 6 février, à huit heures du soir, un nouveau concert sera donné, par la musique des sapeurs-pompiers, dans la salle de la Mairie.

Voici le programme de cette soirée :

1. Valse sur des motifs de *Violetta* (VERDI).
2. *Une Pensée*, fantaisie pour orchestre (MÉTRA).
3. Une surprise.
4. Thème de Rode, exécuté par M. MERCIER (RODE).
5. *Philomèle*, chanté par M<sup>me</sup> BARRÉ, professeur de piano et de chant (PANSERON).
6. Sérénade espagnole, p<sup>r</sup> orchestre (A. LAMOTTE).
7. Duo de la *Muette*, chanté par deux amateurs (AUBER).
8. *SOUFFLEZ-MOI DANS L'OEIL*, comédie-vaudeville (LANICHE et MARC MICHEL).
9. *Due Foscari*, fantaisie (VERDI).

Le piano sera tenu par M<sup>me</sup> DE BECOUR.

Le service anniversaire du Révérendissime Père Dom Guéranger, abbé de Solesmes, est renvoyé au 46 mars, jeudi de la seconde semaine de carême. Mgr l'évêque d'Angers prononcera cette année l'éloge funéraire de l'illustre défunt.

Nous lisons dans le *Travailleur* d'Angers :

« Une réunion privée a été convoquée par M. Maillé pour jeudi. Le but était de désigner deux candidats pour les deux circonscriptions d'Angers. Plusieurs centaines d'électeurs, la plupart ouvriers, ont protesté contre la confusion que l'on a faite des deux circonscriptions pour la désignation des candidats.

« A notre tour nous protestons contre la manière dont la convocation a eu lieu. Cette convocation a été faite à notre insu, en dehors des règles de la plus élémentaire impartialité; des actionnaires du *Travailleur* n'ont pas même été convoqués. En conséquence, nous déclarons que nous ne tiendrons aucun compte de cette réunion. »

Le *Phare de la Loire*, rendant compte de cette réunion, dit que M. Mourin y a obtenu 95 voix contre 40 données à M. Guilton jeune.

Février. — Nous entrons aujourd'hui dans le mois le plus court. Bien des personnes ignorent encore pourquoi février n'a que vingt-huit jours, et tous les quatre ans vingt-neuf? Il est bon d'en rappeler la raison, qui est bien simple.

Lorsque Jules César, en l'an 46 avant notre ère, réforma le calendrier, il fixa l'année à trois cent soixante-cinq jours, d'après la révolution annuelle de la terre autour du soleil. Mais comme il restait des fractions d'heures et de minutes, il arriva qu'à la fin de l'année il se trouvait un supplément de cinq heures quarante-neuf minutes et quelques secondes. Afin d'en tenir compte, César décida que ces heures formeraient tous les quatre ans un jour supplémentaire. Ce qui fait que l'année bissextile revient régulièrement tous les quatre ans.

Le mois de février subit cette mutation parce que primitivement il se trouvait le dernier de l'année. Lorsqu'en 1563 Charles IX décida que l'année commencerait le 1<sup>er</sup> janvier, on ne changea pas l'organisation de février qui resta avec vingt-huit jours.

Caisse d'épargne de Saumur. Séance du 30 janvier 1876. Versements de 80 déposants (14 nouveaux), 10,299 fr. » c. Remboursements, 12,765 fr. 36 c.

LA MUSE.

A UN POÈTE BRETON.

« Poésie est un pré de diverse apparence,  
» Diapré, peinturé de cent mille couleurs,  
» Orgueilleux de ses biens et riche de ses fleurs. »  
RONSARD.

Pour des cœurs généreux il est une maîtresse,  
Une noble beauté qui seule n'a jamais  
A pleurer le déclin de sa verte jeunesse,  
Et dont jamais le temps ne flétrit les attraits:  
Notre âme est son séjour, son nom la poésie.  
Son enivrante main, dans ses chastes ardeurs,  
Verse à ses favoris des coupes d'ambroisie  
Et d'un monde idéal leur ouvre les splendeurs.  
L'aurore la plus pure et la plus éclatante  
Jamais de tant de fleurs n'a semé l'Orient  
Que n'en jette à nos fronts cette divine amante  
Qui, radieuse, vient promettre en souriant  
Une palme immortelle à nos chants éphémères  
Et nous emporte au ciel sur l'aile des chimères!  
DICKSON.

Pour les articles non signés : P. GODET.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 29 janvier.

Froment (Ph.) 77 k. 19	Huile chene.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité . . . 74	Huile de lin.	50	—
Seigle . . . . . 75	Graine trèfle	50	70
Orge . . . . . 65	— luzerne	50	70
Avoine bar. 50	Foin (h. bar.)	780	140
Fèves . . . . . 75	— Luzerne	780	140
Pois blancs. 80	Paille	780	70
— rouges. 80	Amandes . . .	50	—
Graine de lin. 70	Cire jaune.	50	250
Farine, culas. 157	Chanvres 1 <sup>re</sup>		
Colza . . . . . 65	2 <sup>e</sup> qualité (52 k. 500)	58	—
Chenevis . . . 50	2 <sup>e</sup> . . . . .	50	—
Huile de noix. 50	3 <sup>e</sup> . . . . .	45	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	à	90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	65
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	45
Saint-Léger et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	45
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	40
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	35
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzy et environs, 1874	1 <sup>re</sup> qualité	à	100
Champigny, 1874	2 <sup>e</sup> id.	à	120
Id.	1 <sup>re</sup> id.	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	80
Varrains, 1875	1 <sup>re</sup> id.	à	75
Varrains, 1875.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Bourgueil, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	à	80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Id., 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	65
Restigné	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Chinon, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	65
Id. 1874	1 <sup>re</sup> id.	à	65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	60

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures	20 minutes	du matin.
11	30	—
1	45	du soir.
7	40	—

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures	35 minutes	du matin.
10	45	—
12	30	du soir.
6	20	—

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre . . .	66	50	» 05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	718	75	» 2 50
4 1/2 % jouiss. septembre . . .	97	»	» 25	Crédit Mobilier . . . . .	198	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	610	»	» 2 50
5 % jouiss. novembre . . . . .	105	30	» 10	Crédit foncier d'Autriche . . .	517	50	»	Société autrichienne, j. janv. . .	646	25	» 2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	471	25	» 25	Charentes, 400 fr. p. j. août . .	335	»	» 3 75	OBLIGATIONS.			
Dep. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	585	»	»	Orléans . . . . .	314	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	»	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	988	75	» 1 25	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	312	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	509	»	» 25	Midi, jouissance juillet . . . .	715	»	»	Est . . . . .	312	50	»
— 1869, 3 % . . . . .	365	»	»	Nord, jouissance juillet . . . .	1205	»	» 1 25	Nord . . . . .	315	75	»
— 1871, 3 % . . . . .	344	»	»	Orléans, jouissance octobre . .	1015	»	»	Ouest . . . . .	312	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	470	»	» 1	Est, jouissance juillet . . . . .	635	»	»	Orléans . . . . .	311	»	»
Banque de France, j. juillet.	9870	»	» 20	Ouest, jouissance juillet, 65.	»	»	»	Midi . . . . .	311	25	»
Comptoir d'escompte, j. août.	622	50	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes . . . . .	385	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	»	Société parisienne du Gaz.	1125	»	» 5	Vendée . . . . .	240	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»	Société Immobilière, j. janv.	24	»	»	Canal de Suez . . . . .	523	75	»
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	900	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	» 5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	8 minutes	du matin, express-poste.
9	45	— (s'arrête à Angers)
6	1	— omnibus.
1	33	— soir, —
4	12	— express.
7	17	— omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	35 minutes	du matin, omnibus-mixte.
8	20	— omnibus.
9	41	— express.
4	44	— soir, omnibus.
10	28	— express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. 48.

# A LA VILLE DE PARIS

Les plus vastes Magasins de Saumur

PLACE SAINT-PIERRE

LUNDI 31 JANVIER

Très-grande mise en vente de

## TOILES ET BLANC

MADAME,

Nous avons l'honneur de vous informer que, le **lundi 31 janvier**, nous mettrons en vente une quantité considérable de **Toiles, Linge de table, Linge confectionné**, dont nous vous engageons à examiner la qualité et les prix. Tous ces articles, achetés courant de l'année, dans les meilleures conditions de **grand bon marché**, sont soigneusement mis de côté pour être vendus au moment où nos affaires sont moins actives. Nous ne donnerons pas de grands détails; nous vous disons seulement : **nos toiles sont bonnes et sont vendues à très-petit bénéfice.**

Cette grande mise en vente, renfermant des occasions réelles, se composera de :

Toile blanche pour chemises.

Toile jaune pour chemises.

Toile demi-blanche pour chemises.

Toile crémée pour chemises.

Toile pour taies d'oreillers.

Toile pour essuie-mains.

Toile pour torchons.

Toile pour linge de toilette.

Plus de **500 pièces de toile** pour draps, toutes qualités.

Très-grande occasion de linge de table, service damassé, linge confectionné.

Immense quantité de mouchoirs de poche : blancs, couleurs, mouchoirs vignettes, haute nouveauté.

**DEUX TRÈS-GRANDES AFFAIRES EN :** 1° **Mousselines pour rideaux**, brodées et brochées; — 2° **Piqué molletonné**, nous permettront de vendre ces articles à moitié de leur valeur.

**SEUL DÉPOT**, dans le département de **Maine-et-Loire**, de la **FLANELLE SANTÉ HYGIÉNIQUE IRRÉTRÉCISSABLE.**

Les personnes qui désireraient un aperçu des prix et des échantillons pourront en faire la demande; le tout leur sera adressé franco.

Nous préparons pour la saison de printemps un agrandissement considérable du rayon de **VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.**

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12,

Et de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques et sur licitation,

DE DIVERS

### IMMEUBLES

Situés commune de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt février mil huit cent soixante-seize, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

On fait savoir : Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement, par le tribunal civil de Saumur, le onze décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

Et à la requête de : 1° M<sup>me</sup> Zoé Aubin, veuve de M. Pierre Paquereau, sans profession, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur;

2° Julie Paquereau, veuve de M. Louis Thomas, sans profession, demeurant à Pouzauges;

3° Marie Paquereau, majeure, sans profession, demeurant à la Roche-sur-Yon;

Poursuivants; ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M<sup>me</sup> Marie Maréchal, veuve de M. Henri Paquereau, sans profession, demeurant à Moulins, près Châtillon-sur-Sèvres;

Au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie, Henri et Clémentine Paquereau, ses trois enfants mineurs;

2° M. Auguste Tellier, cerclier, demeurant à Pouzauges, au nom et comme tuteur naturel et légal de Célestine et Auguste Tellier, ses deux enfants mineurs;

Co-licitants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Jean Chedeau, avoué près le tribunal civil de Saumur;

Et de :

1° M<sup>me</sup> Augustine Paquereau, épouse dûment autorisée de M. Jacques Rouger, cultivateur, demeurant commune de Moutournais, et celui-ci pour l'assister et autoriser;

2° M<sup>me</sup> Marie-Louise Paquereau, épouse dûment assistée et autorisée de M. Louis Robichon, cerclier, demeurant à Pouzauges, et celui-ci pour l'assister et autoriser;

Co-licitants, ayant aussi pour avoué M<sup>e</sup> Beaurepaire;

Et encore en présence de :

1° M. Jacques Rouger, cultivateur, demeurant à Moutournais, en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Marie, Henri et Clémentine Paquereau, ci-dessus nommés;

2° M. Louis Robichon, cerclier, demeurant à Pouzauges, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Célestine et Auguste Tellier, ci-dessus nommés;

Il sera, le dimanche vingt février mil huit cent soixante-seize, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Robineau, notaire à Saumur, place de la Bilange, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> LOT.

Un morceau de terre et rangées, situé au canton des Landes, commune de Saumur, contenant environ soixante-six ares, joignant au couchant Allaire, au levant Gaultier et autres, au midi Prebol.

Sur la mise à prix de dix-huit cents francs, ci..... 1,800 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de terre et vigne, situé au canton des Landes; commune de Saumur, contenant onze ares,

A reporter. 1,800 »

Report. 1,800 »  
joignant au levant Paquereau, au couchant veuve Beillouin, au nord Allaire, au midi Alzon.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 »

3<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de terre, situé aux Cailleaux, commune de Saumur, contenant onze ares, et joignant d'un côté Alzon et d'autres côtés Bertrand et Allaire.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 »

Total des mises à prix : deux mille quatre cents francs, ci..... 2,400 »

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-seize.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le premier février mil huit cent soixante-seize, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (43)

L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

#### FAILLITE PIERRE LEGRAND.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 31 janvier 1876, enregistré, le sieur Pierre Legrand, épiciier à Saint-Georges-Châtelais, a été déclaré en état de faillite ouverte à la date de ce jour.

M. Henri Frugier a été nommé juge-commissaire, et M. Gustave-Philippe Doussain, syndic de faillites à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait :

Le greffier, L. BONNEAU.

(44)

Etudes de M<sup>es</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et BINSSE, huissier, à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE DE SAISIE.

Le mercredi 2 février 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Duveau, bijoutier à Saumur, montée du Fort, à la vente publique aux enchères des objets mobiliers à lui saisis, par procès-verbal de M<sup>e</sup> Binsse, huissier à Saumur, à la requête de MM. Chanlouineau et Maurice, négociants à Saumur.

Il sera vendu :

Armoire à glace, bureau acajou, table de jeu, tableaux, vases, statuettes, étagère, pendule, armoire, buffets, chaises, glaces, rideaux, commode, tables, draps, linge, beaux effets, 13 livraisons de la Bible, balances, poids, lampes, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M<sup>es</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et DUFOUR, huissier, à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE DE SAISIE.

Le jeudi 3 février 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, au domicile du sieur Renou, ancien cavalier de manège, rue Brault, à Saumur, à la vente publique aux enchères des objets mobiliers à lui saisis, par procès-verbal de M<sup>e</sup> Dufour, huissier à Saumur, à la requête de M. Collin-Bodère, marchand de meubles à Saumur.

Il sera vendu :

Une très-bonne machine à coudre presque neuve, lit en noyer, couettes, matelas, traversins, couvre-pieds, tables, tables de nuit, chaises, effets à usage d'homme et de femme, ta-

bleaux, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### A VENDRE

OU A LOUER

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas. Actuellement occupée par M<sup>me</sup> Thorelle. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A LOUER

### UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, et grenier. S'adresser à M. RIVAUD, aux bords de Saumur.

### AVIS

La Direction générale du Commerce COMMERCIAL, dont le siège a toujours été, jusqu'à présent, à Rouen, est transférée à Saumur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876. M. G. DOUSSAIN, directeur général, quai de Limoges, 49, Saumur. (650)

### AVIS

La commune du Coudray-Macouart demande un cantonnier.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

### RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Saumur, Imprimerie P. GODET.